GROUPE PARTOUCHE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 192.540.680 €uros
Siège social : 141 bis rue de Saussure - 75017 PARIS
RCS PARIS 588 801 464

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MARS 2024

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de Commerce, nous vous soumettons un rapport afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

I.- SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTAT DU GROUPE

1- PRINCIPALES EVOLUTIONS DE PERIMETRE ET D'ACTIVITE

- **LANCEMENT DU JOKER CLUB**

Partouche Multiverse, filiale Web3 du Groupe Partouche a annoncé le lancement de Joker Club, une collection de 8 888 Jokers sous forme de NFT. Ces NFT offrent des avantages exclusifs dans l'écosystème Partouche et chez ses partenaires. Du 10 au 19 mars 2023, les clients des casinos Partouche ont pu accéder à la prévente. La vente publique officielle (MINT) a eu lieu le 23 mars 2023, suivie en avril par une tournée dans 15 établissements du Groupe.

L'objectif est de bâtir la communauté Partouche 3.0, en cette année des 50 ans du Groupe qui a toujours eu dans son ADN l'innovation. À travers Partouche Multiverse, le Groupe fait un pas dans le Web3 et les activités blockchain. Une nouvelle façon de vivre le divertissement en se connectant avec de nouveaux usages et de nouveaux publics. Plus d'informations sur www.jokerclub.io.

- **PARTENARIAT BETSSON - JEUX ONLINE EN BELGIQUE**

Mi-juin 2023, Groupe Partouche et Betsson AB, leader de jeux en ligne, coté au Nasdaq Stockholm Mid Cap (BETS), ont annoncé un partenariat stratégique visant à offrir des jeux de casinos en ligne sur le marché régulé belge via le Casino de Middelkerke qui appartient au Groupe Partouche.

Ce partenariat s'appuie sur l'expertise de Betsson dans le secteur des jeux en ligne et sur le leadership du Groupe Partouche sur le marché des casinos en dur pour proposer une offre de jeux de casinos en ligne attrayante et adaptée au marché belge. Grâce à l'obtention officielle de la licence nécessaire, cette offre a été lancée fin janvier 2024.

Groupe Partouche exploite des casinos en dur en France et en Suisse ainsi qu'une licence de casino terrestre en Belgique, qui peut être étendue à une licence de casino en ligne. Avec cette licence, une gamme complète de produits de casino en ligne peut être proposée sur le marché belge.

- **PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

Aucune évolution notable du périmètre de consolidation du Groupe pour l'exercice 2023.

2- SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 OCTOBRE 2023

- **ACTIVITE DU GROUPE**

Sur l'exercice clos le 31 octobre 2023, le chiffre d'affaires consolidé publié du Groupe Partouche atteint 423,8 M€ contre 388,8 M€ en 2022, en hausse de +9,0 %.

EN M€	2023	2022	VARIATION
Premier trimestre	116,4	98,1	+18,6 %
Deuxième trimestre	99,2	89,1	+11,4 %
Troisième trimestre	105,1	100,9	+4,1 %
Quatrième trimestre	103,1	100,7	+2,4 %
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL CONSOLIDE	**423,8**	**388,8**	**+9,0 %**

La construction du chiffre d'affaires est détaillée dans le tableau du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels ») :

3- SYNTHESE DE L'ACTIVITE 2023

En M€		2023	2022	Variation	Évolution
	France	134,0	114,9	19,1	16,6 %
	Étranger (*)	29,7	21,7	8,0	36,8 %
PBJ de contrepartie et de cercle		163,8	136,7	27,1	19,8 %
% du PBJ réel		23,3 %	21,5 %		
	France	496,4	460,0	36,5	7,9 %
	Étranger	41,3	40,0	1,3	3,3 %
Produit brut MAS		537,8	500,0	37,8	7,6 %
% du PBJ réel		76,7 %	78,5 %		
	France	630,5	574,9	55,6	9,7 %
	Étranger	71,1	61,8	9,3	15,1 %
Produit brut des jeux (total)		701,5	636,7	64,9	10,2 %
	France	338,9	305,7	33,2	10,8 %
	Étranger	29,7	25,4	4,3	17,0 %
Prélèvements GROUPE		368,6	331,1	37,5	11,3 %
	France	53,8 %	53,2 %		
	Étranger	41,8 %	41,1 %		
Taux de Prélèvement		52,5 %	52,0 %		

	France	291,5	269,1	22,4	8,3 %
	Étranger (**)	41,4	36,4	5,0	13,7 %
Produit Net Jeux		332,9	305,5	27,4	9,0 %
	France	90,9	83,7	7,3	8,7 %
	Étranger	3,4	2,4	1,0	40,9 %
CA Hors PNJ (***)		94,3	86,1	8,2	9,6 %
	France	(3,4)	(2,8)	(0,6)	21,0 %
	Étranger				
PROGRAMME DE FIDÉLISATION		(3,4)	(2,8)	(0,6)	21,0 %
	France	379,0	350,0	29,1	8,3 %
	Étranger	44,8	38,8	6,0	15,4 %
Chiffre d'affaires		423,8	388,8	35,0	9,0 %

(*) *Le PBJ de jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin est inclus dans les « PBJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 17,5 M€ en 2023 (contre 12,4 M€ en 2022).*
(**) *Le PNJ de jeux online de la filiale suisse Casino de Meyrin est inclus dans les « PNJ de contrepartie et de cercle étrangers » ; il atteint 12,1 M€ en 2023 (contre 9,0 M€ en 2022*).
(***) Hors impact du programme de fidélisation.

- **PRODUIT BRUT DES JEUX (PBJ) DU GROUPE**

Le Produit Brut des Jeux correspond au résultat des différents jeux opérés, après le paiement des gains des joueurs. Sa forte progression de +10,2 % par rapport à l'exercice 2022, alimentée par la croissance du PBJ de toutes les formes de jeux (Machines à sous / Jeux traditionnels), est la conséquence directe d'une exploitation des casinos du Groupe redevenue normale sur l'ensemble de l'exercice 2023, à savoir sans les contraintes sanitaires relatives au Covid-19 qui pénalisaient l'activité au 1er semestre 2022.

Ainsi, le PBJ s'est inscrit en hausse sur l'exercice pour atteindre 701,5 M€, contre 636,7 M€ en 2022. Il a profité de la croissance du PBJ des machines à sous (+7,6 %) et du PBJ des jeux traditionnels (+19,8 %). La part relative du PBJ des jeux de table électroniques en France et des jeux online en Suisse prend plus de poids dans le PBJ total (13,8 % en 2023 contre 12,3 % en N-1) au détriment de celui des machines à sous (76,7 % en 2023 contre 78,8 % en N-1), tandis que les jeux traditionnels non électroniques restent stables.

- **ACTIVITÉ DES JEUX EN FRANCE**

Le PBJ réalisé en France atteint 630,5 M€ contre 574,9 M€ sur l'exercice précédent, en progression de 9,7 % (+55,6 M€).

Le PBJ de toutes les formes de jeux progresse, tant celui des machines à sous de +7,9 % (à 496,4 M€) que celui des jeux traditionnels de 16,6 % (à 134,0 M€) impacté par la hausse du PBJ des jeux traditionnels sous leur forme non électronique (+11,7 % à 54,9 M€) ainsi que sous leur forme électronique (+20,3 % à 79,1 M€). Le poids prépondérant de ces derniers reprend sa progression et représente 59,1 % des jeux traditionnels, contre 57,2 % sur l'exercice précédent.

Cette dynamique est alimentée par une hausse de la fréquentation de 11,2 % sur l'exercice qui s'explique par la reprise de l'activité sans aucune contrainte liée à la crise sanitaire. En revanche, le panier moyen recule de -1,4 %, passant de 85,96 € à 84,74 €.

Le parc des machines à sous exploitées au sein des casinos français est en légère augmentation (+0,8 %) et s'élève, à la clôture de l'exercice, à 4 899 unités contre 4 861 unités en 2022, tandis que celui des roulettes anglaises électroniques progresse plus fortement (+4,7 %) et s'étend à 1 331 terminaux contre 1 271 terminaux en 2022.

- **ACTIVITÉ DES JEUX À L'ÉTRANGER**

Le PBJ réalisé à l'étranger s'inscrit en hausse de +15,1 % (+9,3 M€). Il se décompose ainsi :

en M€	2023	2022	VARIATION	%
PBJ casinos physiques	53,6	49,4	4,2	8,4 %
PBJ online - Suisse	17,5	12,4	5,1	41,6 %
PBJ étranger	71,1	**61,8**	9,3	**15,1 %**

Le PBJ réalisé à l'étranger s'analyse par la conjugaison de plusieurs facteurs :

• en Belgique : nouvelle concession du casino de Middelkerke depuis début juillet 2022 (PBJ généré sur l'exercice de 3,6 M€ contre 1,0 M€ en 2022) ;

• en Suisse : cession des parts du casino de Crans-Montana le 31 janvier 2022 qui avait généré un PBJ de 2,5 M€ sur le 1er trimestre 2022, et à l'inverse, forte progression des jeux online de Meyrin (+41,6 % à 17,5 M€) d'une part, et effet de change favorable sur la période (+2,5 M€ sur l'ensemble du PBJ suisse) d'autre part.

- **PRODUIT NET DES JEUX (PNJ)**

Les prélèvements de l'État et des Communes sur le PBJ augmentent de +11,3 % à 368,6 M€ (France et étranger), le taux moyen de prélèvement enregistrant une progression à 52,5 % (contre 52,0 % en 2022), du fait de la croissance de l'activité et de la progressivité des barèmes de prélèvement.

Le Produit Net des Jeux (PNJ) correspond au Produit Brut des Jeux duquel sont déduits les prélèvements des jeux correspondants. Il est une composante du chiffre d'affaires. Le PNJ pour l'ensemble du Groupe s'inscrit à 332,9 M€, en hausse de 9,0 % par rapport à 2022.

- **CHIFFRE D'AFFAIRES HORS PRODUIT NET DES JEUX (HORS IMPACT DU PROGRAMME DE FIDELISATION)**

Le chiffre d'affaires hors produit net des jeux progresse de 9,6 % (+8,2 M€), avec la ventilation suivante :

en M€	2023	2022	variation	%
Casinos	54,3	48,7	5,6	11,6 %
Hôtels	28,1	24,9	3,2	12,8 %
Autres	11,9	12,5	(0,6)	-4,7 %
CA hors PNJ	94,3	86,1	8,2	9,6 %

Les activités annexes des casinos, soit essentiellement la restauration, progressent significativement de 5,6 M€. Elles bénéficient de la normalisation de l'activité des casinos.

La hausse d'activité du secteur hôtelier de 12,8 % reflète le retour accru de la clientèle internationale, une augmentation des réservations au cours des avant et après saisons et a également profité de la coupe du monde de rugby, et ce, malgré les hausses tarifaires.

Enfin, le recul du secteur « Autres » trouve son origine dans la sortie du restaurant Le Laurent (impact de - 1,9 M€).

- **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Le chiffre d'affaires total de l'exercice est impacté à hauteur de -3,4 M€ par le programme national de fidélisation de la clientèle, comptabilisé conformément à l'interprétation IFRIC 13 (impact -2,8 M€ en N-1)

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chiffre d'affaires consolidé total du Groupe s'inscrit en forte hausse de 9,0 % (+35,0 M€) pour atteindre 423,8 M€.

4- RESULTATS CONSOLIDES

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / PERFORMANCE SECTORIELLE

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'établit à 27,4 M€ enregistrant une hausse de 4,2 M€ (+18,3 %), grâce au retour à la normale de l'activité, et essentiellement sous influence du secteur casinotier (cf. Présentation sectorielle des activités en note 4.1 du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »).

Le ROC du secteur casinotier atteint 36,9 M€, en augmentation de 7,1 M€ (+23,8 %), porté par la bonne dynamique des casinos du Groupe. L'activité de ce secteur s'inscrit en hausse avec une variation du chiffre d'affaires de 32,4 M€ (+9,2 %). S'agissant de l'ensemble des charges opérationnelles, elles progressent de 25,4 M€ et comprennent notamment une augmentation des achats et charges externes (+17,7 M€, soit +16,0%). À l'inverse, les amortissements et dépréciations sur immobilisations reculent de 2,3 M€, traduisant le ralentissement du programme de rénovation du parc de casinos au cours des précédents exercices, en raison de la crise sanitaire, ainsi que la fin de cycles d'amortissement notamment de matériels de jeux électroniques.

On notera notamment que les jeux online en Suisse ont atteint le seuil de rentabilité : le ROC s'élève à 0,5 M€ sur l'exercice alors qu'il était déficitaire depuis leur déploiement en novembre 2020.

Le ROC du secteur hôtelier redevient déficitaire malgré la hausse du chiffre d'affaires de 12,0 %. Il est pénalisé par la hausse des charges opérationnelles (notamment les matières premières, l'énergie et les salaires) et par la présence en 2022 des derniers dispositifs d'aides liés à la crise sanitaire, non récurrents.

Enfin, le ROC déficitaire du secteur « Autres » se détériore ; il s'établit à -9,2 M€ sur l'exercice, contre - 6,9 M€ pour l'exercice précédent.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT / ANALYSE PAR COMPOSANTE DE CHARGES

Pour l'analyse de l'évolution l'ensemble des charges opérationnelles (+30,8 M€), il y a lieu de prendre en compte les évènements suivants :

• le retour à la normale des activités du Groupe, induisant une augmentation des charges directement liées à l'activité ;

• une hausse du coût de l'énergie ;

• les opérations commerciales menées dans le cadre des 50 ans du Groupe Partouche ;

• les débuts du casino de Middelkerke induisant des charges opérationnelles additionnelles de 4,6 M€ ;

• l'impact des aides « ponctuelles » non récurrentes obtenues dans le cadre des derniers dispositifs d'aides liés à la crise sanitaire (4,9 M€) et enregistrées en 2022 en minoration du poste « Autres produits et charges opérationnels – courants » ;

Et en sens inverse :

• La remarquable maîtrise des coûts relatifs aux jeux online en Suisse, la fin de la concession du restaurant Le Laurent et la sortie de périmètre du casino de Crans-Montana, induisant une réduction des charges opérationnelles de respectivement 0,9 M€, 1,3 M€ et 2,2 M€.

Les achats et charges externes progressent de 20,6 M€ (+16,9 %), principalement impactés par :

• les achats de matières, en hausse de +7,4 M€ (+19,5 %) notamment en raison de l'augmentation des dépenses, d'une part, d'énergie à hauteur de 4,8 M€ (+43,1 %) qui résulte de la hausse des prix et d'autre part, des achats de solides et de liquides pour 2,0 M€ (+11,5 %) reflétant l'activité plus soutenue de l'exercice ;

• les frais de publicité / marketing et les honoraires en hausse respectivement de 8,0 M€ (+38,2 %) et 2,0 M€ (+9,9 %) en lien direct avec le retour à la normale de l'activité et des opérations marketing pour les 50 ans du Groupe Partouche.

• en sens inverse, le casino de Meyrin a réduit ses dépenses de publicité et ses honoraires de communication liés à son activité online (-0,8 M€, soit -9,0 %).

Les impôts et taxes sont en baisse, passant de 17,3 M€ en 2022 à 16,9 M€ en 2023, soit -2,1 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 177,2 M€, en hausse de 9,3 M€ (+5,5 %), en raison notamment de l'évolution du SMIC aux 1er janvier et 1er mai 2023 et de la revalorisation des grilles de salaires sur l'exercice 2023 ainsi que la fin du recours au régime d'activité partielle dont le Groupe avait bénéficié sur l'exercice précédent.

L'évolution des amortissements et dépréciations sur immobilisations, en baisse de -4,9 % à 48,9 M€, reflète les diverses fins de cycles d'amortissements ainsi que la limitation des investissements de renouvellement durant la crise sanitaire.

Les autres produits et charges opérationnels courants représentent une charge nette de 10,8 M€, contre 6,9 M€ sur l'exercice précédent, le groupe ne bénéficiant plus des aides complémentaires « fermeture » d'un montant de 4,9 M€, obtenues du gouvernement sur l'exercice précédent afin de lutter contre les conséquences de la crise sanitaire. Par ailleurs, les charges rattachées aux cahiers des charges des casinos sont en hausse (+0,5 M€), corrélativement au PBJ. En sens inverse, on notera une évolution favorable des variations de provisions.

EBITDA

L'EBITDA, résultat opérationnel courant retraité notamment des amortissements et des provisions (dotations et reprises), est stable à 76,1 M€. Le taux de conversion EBITDA/CA recule pour passer de 19,4 % en 2022 à 18,0 % sur l'exercice.

Néanmoins, retraité des aides complémentaires « fermeture » de la période précédente, l'EBITDA progresserait de +5,4 M€, passant de 70,7 M€ en 2022 à 76,1 M€ sur l'exercice et le taux de conversion serait stable, de 18,2 % à 18,0 %.

RESULTAT OPERATIONNEL NON COURANT

Le résultat opérationnel non courant est un produit de +0,04 M€ contre +17,6 M€ en 2022. Il prend en compte les évolutions suivantes :

• l'absence d'un résultat sur cession de participations consolidées en 2023 contre un montant de 14,1 M€ enregistré en 2022 suite à la cession portant sur l'intégralité des 57% de parts du Casino de Crans-Montana détenues par Groupe Partouche ;

• l'absence d'autres produits et charges opérationnels non courants, contre un montant de +3,5 M€ en 2022 relatif au dénouement des litiges avec l'ONSS (litiges avec la sécurité sociale belge au titre de majorations de cotisations sociales imposées à tort aux casinos au cours d'exercices antérieurs) générant un profit non récurrent de 3,4 M€ en 2022.

RESULTAT OPERATIONNEL ET RESULTAT NET

Compte tenu de ces éléments, le résultat opérationnel de l'exercice est un bénéfice de 27,4 M€ contre 40,7 M€ en 2022.

Le résultat financier représente une charge nette de 2,9 M€ contre 2,3 M€ en 2022. Le coût de l'endettement financier est en progression de 1,2 M€ malgré la forte baisse de l'endettement brut du Groupe puisque le taux d'intérêt moyen annuel évolue à la hausse compte tenu de la conjoncture macro-économique. Néanmoins, cette augmentation des coûts financiers est largement compensée par les produits des placements qui progressent de 1,4 M€. En outre, les charges financières liées aux dettes de loyers IFRS 16 s'inscrivent en hausse de 1,2 M€, dont 0,8 M€ est imputable au casino de Middelkerke.

Le résultat avant impôt est un bénéfice de 24,5 M€, contre 38,4 M€ en 2022.

La charge d'impôt (CVAE incluse) du Groupe est une charge de 1,1 M€ contre 1,2 M€ en 2022. Elle comprend un impôt de CVAE de 1,1 M€ contre 1,7 M€ en 2022, et un impôt sur les bénéfices (impôts différés inclus) quasi nul contre un produit de 0,5 M€ en 2022. L'impôt sur les bénéfices profite de l'activation du solde des déficits reportables du groupe d'intégration fiscale de Groupe Partouche pour 3,0 M€, au regard des perspectives bénéficiaires favorables à court terme dans un horizon de consommation raisonnable.

Ainsi, le résultat après impôt s'établit à 23,5 M€ contre 37,3 M€ en 2022.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est stable et non significative (-0,1 M€).

En conséquence, le résultat net est un bénéfice de 23,4 M€, contre 37,1 M€ en 2022. Dans ce résultat net, la part du Groupe représente 18,9 M€ contre 34,2 M€ pour l'exercice précédent.

5- STRUCTURE FINANCIERE :

- **BILAN**

L'actif du bilan consolidé enregistre les variations remarquables suivantes :

• Une hausse des actifs non courants de +20,5 M€ en raison notamment :

• de la hausse du poste « immobilisations corporelles » à hauteur de 16,7 M€ résultant entre autres des investissements en cours dans différents projets de rénovation des établissements, plus particulièrement une augmentation du poste immobilisations en cours de 18,7 M€ (incluant principalement les travaux des casinos du Lyon Vert pour 9,1 M€, d'Annemasse pour 4,5 M€ et de Middelkerke pour 1,8 M€) et du poste avances et acomptes sur immobilisations à hauteur de 10,1 M€ (dont, essentiellement, les travaux des casinos de Saint Amand pour 7,4 M€ et de Divonne pour 1,6 M€) ;

• de l'augmentation des participations dans des sociétés mises en équivalence en raison notamment de la prise de participation complémentaire de 34 % dans les sociétés du pôle La Pensée Sauvage (+2,3 M€), sans en prendre le contrôle.

• Une baisse des actifs courants de 14,4 M€ essentiellement due à une consommation de trésorerie active de -17,5 M€ (se reporter à la note 13.1 « Détail des flux de trésorerie » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels » pour de plus amples détails).

Au passif, les capitaux propres du Groupe, intérêts minoritaires inclus, progressent de 12,8 M€ et s'établissent à 366,9 M€ après résultat bénéficiaire de l'exercice de 18,9 M€ (part du Groupe).

La dette financière diminue de 8,4 M€ (part courante et non-courante) sous l'effet conjugué des principaux éléments suivants :

• le règlement des quatre échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de -10,8 M€ ;

• le remboursement des autres emprunts bancaires pour -17,2 M€ ;

• la mise en place de nouveaux crédits pour 21,5 M€ ;

• l'impact net du traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16 pour -1,2 M€ (notamment en augmentation, les souscriptions de nouveaux contrats immobiliers retrouvés en augmentation des actifs non courants, et en diminution le paiement des échéances de l'exercice).

La structure financière du groupe peut être appréciée à l'aide du tableau suivant (construit en conformité avec les termes du contrat du crédit syndiqué, selon l'ancienne norme IAS 17, c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16) :

en M€ au 31 octobre	2023	2022
Capitaux propres	366,9	354,0
EBITDA Consolidé (*)	64,3	63,9
Endettement brut (**)	167,6	176,4
Trésorerie nette des prélèvements (***)	113,8	130,1
Endettement net (***)	53,9	46,3
Ratio Endettement net / Capitaux propres (« gearing »)	0,1x	0,1x
Ratio Endettement net / Ebitda consolidé (« effet de levier »)	0,8x	0,7x

(*) L'EBITDA consolidé utilisé pour le calcul de l' « effet de levier » est calculé sur une période de 12 mois glissants, selon l'ancienne norme IAS 17 (c'est-à-dire avant application de la norme IFRS 16). (**) La notion d'endettement brut comprend les emprunts obligataires, les emprunts bancaires et crédit-baux retraités selon l'ancienne norme IAS 17, les intérêts courus, les emprunts et dettes financières divers, les concours bancaires et les instruments financiers. (***) Se reporter à la note 9 « Financement et instruments financiers » du chapitre 6.2 « Annexe aux comptes consolidés annuels »

6.- ÉVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

MIDDELKERKE

Après que Groupe Partouche et Betsson ont noué un partenariat et que le casino de Middelkerke a obtenu la licence nécessaire au cours de l'exercice 2022/2023, celui-ci propose une offre des jeux de casinos en ligne attrayante et adaptée au marché régulé belge depuis fin janvier 2024.

Par ailleurs, depuis son entrée dans le giron du Groupe en juillet 2022, le casino est exploité temporairement dans un hôtel excentré. Fin mars 2024, il sera transféré sur le front de mer au centre de Middelkerke.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION DU CASINO DE MEYRIN (SUISSE)

Le Casino du Lac Meyrin a obtenu l'agrément du Conseil fédéral pour le renouvellement de sa concession d'exploitation de maison de jeu et de son site de jeu en ligne pour vingt ans à dater du 1er janvier 2025.

ORGANISATION DES WORLD SERIES OF POKER

Groupe Partouche, avec l'appui de TexaPoker, organisera les prochains World Series of Poker (WSOP) qui se dérouleront fin mai 2024 au stade Jean Bouin à Paris, un évènement qui marquera sans nul doute un moment important dans l'agenda du poker français. Ce festival sera l'occasion de se qualifier pour les WSOP 2024 à Las Vegas.

PARTOUCHE MULTIVERSE

Le 25 décembre 2023, Joker Club a annoncé la sortie du Joker Shop, une Marketplace qui permet d'obtenir de nombreux lots dans et en dehors de l'écosystème Partouche. Les détenteurs de NFT Jokers se connectent sur jokershop.partouche.com, cumulent des points grâce à leurs NFT Jokers et bénéficient de cadeaux exclusifs via des achats directs ou tirages. A travers le Joker Shop, Partouche Multiverse combine utilitaire et artistique pour maximiser la valeur derrière chaque NFT.

Sur 2024, Partouche Multiverse souhaite accroitre son influence en développant des partenariats majeurs tout en proposant de nouveaux produits innovants combinant technologies et divertissement. Son objectif est d'étendre sa communauté à l'international tout en incluant davantage la clientèle traditionnelle des établissements Partouche

EXPLOITATIONS

L'établissement du casino Le Lyon Vert, à La Tour-de-Salvagny, entreprend une grande restructuration des espaces existants et la création d'une importante extension sur deux niveaux (rez-de-chaussée et 1er étage). Notamment, le projet développe de nouveaux espaces de jeux et augmente l'offre hors-jeux. Les abords sont revalorisés avec la création de deux parkings pour le public et un troisième pour le personnel. Le chantier devrait prendre fin en mai 2024.

Des travaux d'ampleur ont été engagés au casino d'Annemasse qui ont vu l'ouverture de l'aile gauche (livraison effectuée en décembre 2023) et vont permettre de construire une extension sur l'avant, de créer deux salles extérieures (fumeurs), de construire une véranda pour une salle de restaurant et de créer un grand hall ouvert dès l'entrée. L'achèvement des travaux est attendu pour l'été 2024.

Le casino de Divonne fait l'objet d'une rénovation totale de son établissement. Le hall est mis en valeur pour retrouver ses volumes initiaux. Les espaces sont adaptés aux nouveaux jeux et aux nouvelles pratiques en permettant une grande flexibilité dans l'avenir à toute nouvelle forme de jeu. Le décloisonnement des espaces permet de rendre plus fluides les flux de personnes et la surveillance des lieux tout en donnant une sensation de grandeur retrouvée. Les travaux s'achèveront en septembre 2024.

Le casino de Contrexéville va bénéficier d'une réorganisation de son établissement. Ainsi, la salle de jeux principale sera déplacée sous le décor du théâtre, afin de mettre cette très belle salle de théâtre en valeur. Le restaurant sera également positionné côté parc avec création d'une cuisine attenante. Initié en novembre 2023, le chantier devrait s'achever en décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement de sa DSP, le casino de Vichy procède à la rénovation de l'ensemble de son établissement. Au-delà de la simple rénovation du bâtiment, ces travaux ont pour ambition de moderniser et de rehausser les prestations offertes par cet établissement emblématique. La surface de jeux sera étendue de 450m² à 720m² La livraison est prévue pour juin 2025.

La rénovation du casino de Saint Amand-les-Eaux devrait également débuter sur l'exercice 2023/2024.

La rénovation du parc des établissements du Groupe se poursuivra donc au cours de l'exercice 2023/2024. Groupe Partouche se concentrera particulièrement sur le suivi de ces chantiers et sur les mesures d'adaptation nécessaires afin de préserver la rentabilité opérationnelle du Groupe. Fort d'un outil rénové et performant, le Groupe sera ainsi armé pour profiter au mieux de l'évolution favorable de son environnement économique.

7-DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La description des principaux risques et incertitudes sont décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2023.
Concernant les indications à fournir sur l'utilisation des instruments financiers, voir chapitre 2.3.2 « Le risque de taux d'intérêts » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2023.

8-ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le groupe Partouche n'a pas d'activité en matière de recherche et développement dans ses activités casinos et hôtels. Néanmoins, sa filiale Appolonia concentre ses moyens pour développer les systèmes d'informations dédiés aux casinos dans un souci constant de l'amélioration de la relation client et d'optimisation des coûts.

9-PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Le personnel ne détient aucune action dans le capital de la société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, selon la définition de l'Article L.225-102 du code de commerce au dernier jour de l'exercice soit au 31 Octobre 2023.

10-REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Cf. Chapitre 7.3.2.1 « Répartition du capital et des droits de vote » du document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2023.

11-SANCTIONS ANTICONCURRENTIELLES

Il n'existe aucune sanction anticoncurrentielle dans le domaine d'activité de la société.

12-DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE ET RSE

En vertu des dispositions du code du commerce, nous avons établi une déclaration de performance extra-financière conformément à l'ensemble des protocoles internes de reporting RSE. Cette déclaration est présentée au Chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2023.

Les informations contenues dans le Chapitre 4.1 du document d'enregistrement universel font l'objet, conformément à la loi d'une vérification réalisée par la société Endrix CSR, organisme tiers indépendant agrée, qui a délivré le 9 janvier 2024 un rapport regroupant :

- une attestation de conformité de la déclaration de performance extra-financière de notre société aux dispositions réglementaires applicables, qui conclut :

« *Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations extra-financières, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière véridique et plausible.*

Observations :

« Pour certains enjeux tels que la biodiversité et les achats durables, les objectifs annoncés dans les années précédentes n'ont pas été réalisés sans que les raisons n'aient été expliquées.

Les objectifs déclinés sur les enjeux sur l'eau et les déchets manquent de pertinence et de robustesse.

En termes de développement des compétences, la fiabilité des données de formation s'est améliorée malgré l'identification de quelques erreurs non-significatives. »

13-RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MESURES PRISES POUR LES REDUIRE EN METTANT EN ŒUVRE UNE STRATEGIE BAS-CARBONE.

Les risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés au chapitre 4 du document d'enregistrement universel 2023.

14-PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES (CIGR) MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE, RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

L'un des objectifs principaux du contrôle interne est de contribuer à l'assurance que l'information comptable et financière et en particulier les comptes consolidés et sociaux reflètent de façon sincère et objective la situation patrimoniale et l'activité du Groupe et fournissent une identification et une appréciation raisonnable des risques éventuels de toute nature auxquels il est susceptible de faire face.

Les organes de la comptabilité

La direction de la comptabilité organise et planifie l'ensemble des travaux comptables ce qui lui permet d'obtenir une consolidation fiable et cohérente des données ; cela est facilité par l'utilisation de normes et procédures comptables Groupe et d'un processus normalisé d'arrêté des comptes du Groupe et donc applicable aux sociétés d'exploitation du périmètre de consolidation.
En effet, un des objectifs des procédures de contrôle interne mises en place par Groupe Partouche SA, société-mère tête de groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe Partouche.
L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisée par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en œuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'une notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part des informations de clôture, constituées par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Enfin, le département financier réalise une veille normative sur tous les sujets susceptibles d'avoir un impact sur les comptes consolidés et centralise à son niveau les sujets remontés des filiales pour analyse technique et prise de décision sur le traitement comptable.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec les dispositions spécifiques relatives à la comptabilité générale des casinos.

Des notes de procédures sont établies par la direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à Groupe Partouche SA. La direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de Groupe Partouche SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intra-groupe.

Groupe Partouche SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt Groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information financière du Groupe est directement issue des progiciels intégrés de comptabilité et de gestion étant précisé que ce dernier repose techniquement sur une base de données unique.

Cela permet au siège de suivre l'évolution de la comptabilité sur son lieu de saisie en temps réel et son intégration une fois par mois vers le progiciel de gestion (reporting).

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de Groupe Partouche SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules centralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir ne modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation centralisé.

L'élaboration de l'information et la communication financière et comptable est assurée par la direction financière.

La direction comptable de Groupe Partouche coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Comme ses unités d'exploitation, Groupe Partouche SA utilise un système d'information comptable uniforme.

L'ensemble des systèmes d'exploitation comptables, financiers et de gestion du Groupe font l'objet d'une évolution régulière

répondant à des exigences continues du Groupe en matière de fiabilité et de maitrise des données financières.

Une série de contrôles a été mise en place au sein de la plupart des filiales, et en particulier au sein de toutes celles qui exploitent un casino, afin de vérifier les principaux risques inhérents à l'exercice de l'activité et pouvant affecter le processus d'établissement des comptes et les incidences financières qui en résultent.

Il s'agit notamment de contrôles sur l'enregistrement du chiffre d'affaires mensuel, le suivi des investissements, le suivi du recouvrement, le suivi des achats et le contrôle de l'information financière qui remonte de l'ensemble des filiales.

Ces contrôles réalisés mensuellement par l'ensemble des intervenants de la direction comptable et financière des filiales et du Groupe sont de nature à identifier d'éventuels dysfonctionnements.

En dehors des contrôles à proprement parlé, le Groupe veille bien entendu à la formation continue des collaborateurs financiers aux techniques de contrôle modernes et adaptées à l'évolution des exigences du Groupe en la matière.

Enfin, le Groupe assure une évaluation régulière des points de contrôle interne pour vérifier la pertinence des modèles en termes de fiabilité et de sécurité des données financières, garantissant la maîtrise des risques de défaillances de ces contrôles.

Le Groupe procède à un reporting mensuel de ses comptes et à une clôture semestrielle.

Les principaux contrôles mensuels effectués en comptabilité sont les suivants :

- La tenue régulière de la comptabilité ;
- L'équilibre et le contenu des comptes courants entre Groupe Partouche SA et les autres entités du Groupe sont vérifiés par la comptabilité du siège ;
- Les rapprochements bancaires ;
- L'enregistrement correct du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les principaux contrôles effectués par la direction financière sont les suivants :

- La réciprocité des comptes courants à un niveau Groupe est vérifiée ;
- L'analyse mensuelle des résultats des sociétés d'exploitation ;
- Des analyses plus complètes du bilan sont effectuées en avril et en octobre lors de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, et une analyse approfondie de tous les postes du bilan, hors bilan et tableau de financement est réalisée et publiée à cette occasion.

En collaboration avec les directions comptables et financières sont effectués mensuellement les contrôles suivants en vue d'assurer la préservation des actifs :

- analyses des marges opérationnelles ;
- analyses des variations budgétaires ;
- analyses des ratios et des coûts ;
- analyse des investissements ;
- analyse du résultat financier ;
- analyse de l'endettement net.

Les organes de gestion

Les services de gestion du siège de Groupe Partouche SA sont les organes de coordination et du contrôle de gestion du Groupe.

Ils s'appuient sur les contrôleurs qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

Les procédures de contrôle et de suivi des risques mises en place sont les suivantes :

- **Un process budgétaire**

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie centralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe.

Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment à des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

Le process budgétaire est un bon outil de contrôle interne permettant l'analyse des flux financiers.

- **Un reporting mensuel**

À chaque fin de mois, il est fait un reporting à la direction générale. Au cours d'une réunion, les directions concernées présentent l'activité du mois. Une analyse globale du résultat au niveau des sociétés d'exploitation est également réalisée. Ces informations extraites du progiciel de gestion du Groupe sont issues de la comptabilité.

La procédure budgétaire développée par Groupe Partouche SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- Élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements ;
- Présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Le reporting de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités. L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Les organes de la trésorerie et des financements

La direction de la trésorerie et des financements de Groupe Partouche, centralisée au siège a pour mission de garantir la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations de trésorerie et de financement.

Elle a en charge de :

- gérer les ressources financières (financement et placement) afin d'assurer les liquidités du Groupe ;
- assurer le contrôle des charges financières ;
- gérer les flux ;
- quantifier et couvrir les risques financiers ;
- assurer le suivi de la relation bancaire ;
- intervenir comme support auprès des filiales dans leurs choix de gestion et le financement des nouveaux projets.

Afin d'assurer ces missions, les services de la trésorerie et des financements ont défini des règles et procédures Groupe telle qu'une procédure relative aux signatures autorisées sur les comptes bancaires pour limiter les risques de fraude.

Des reportings réguliers hebdomadaires et mensuels permettent d'informer la direction générale du niveau d'endettement et de liquidité du Groupe tant actuel que prévisionnel, du suivi des risques, du délai des opérations de couverture, de l'état de la relation bancaire, etc.

La communication financière

Les services assurant la communication financière sont placés sous la hiérarchie de la directrice financière. Ils sont installés au siège et en charge de communiquer aux marchés financiers la stratégie et les résultats de la société.

Chaque année, il est établi un échéancier récapitulatif de l'ensemble des obligations périodiques de la société en matière de communication financière au marché et aux institutions règlementaires et boursières.

Cet échéancier précise la nature et l'échéance de chaque obligation périodique.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes concernées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles financiers mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les directions financières opérationnelles et de la trésorerie ;
- la vérification des comptes par les commissaires aux comptes des informations données dans les rapports semestriels et annuels ;
- enfin, la directrice financière, responsable de la communication financière, identifie les obligations légales et règlementaires applicables en matière de communication sur les risques en collaboration avec les services juridiques.
-

15-PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Cf. Chapitre 7.3.1.2 du document d'enregistrement universel 2023 de Groupe Partouche S.A.

Depuis l'assemblée générale du 24 avril 1998, la société s'est dotée d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 mars 2023 a de nouveau autorisé le Directoire, pour une durée de dix-huit mois, à

acquérir des actions de la société, précisant les modalités et les limites de ces rachats.

Il a en particulier été décidé que ces acquisitions ne pourraient être réalisées qu'en vue :

- d'être annulées en tout ou partie, le directoire ayant par ailleurs été autorisé à réduire le capital social ;
- de leur attribution aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées, dans les conditions définies par la loi, et selon toute formule permise par la loi, notamment dans le cadre des attributions d'actions visées par l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;
- de leur conservation en attente d'une remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de favoriser la liquidité et la régularité des cotations de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers.

Nous demandons à votre assemblée de renouveler ces autorisations pour une nouvelle durée de 18 mois, soit jusqu'au 19 septembre 2025.

16-DELAIS DE PAIEMENT

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions des Articles L. 441-6-1 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau mentionnant les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients **(annexe 1).**

17-INFORMATION SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

(cf. chap.3.1.2.2 du document d'enregistrement universel)

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action. Hormis ce point, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance n'ont acquis aucune nouvelle action.

18- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ont enregistré des dépenses non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.) pour un montant de 60 855€.

II.- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cf. le document d'enregistrement universel du Groupe Partouche 2023, Chapitre 6.5 note 3 « Liste des filiales et participations au 31/10/2023 », et le Chapitre 6.5 note 2.3 « Notes sur les participations » qui décrit les principaux mouvements de l'exercice.

III.-.-SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE- RESULTATS-AFFECTATION

1. Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultats

(Cf. Chapitre 5.2 du document d'enregistrement universel 2023)

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2022 au 31 octobre 2023.
Le chiffre d'affaires de l'exercice à 12,7 M€ est essentiellement constitué des redevances versées par les filiales qui représentent 10,8 M€.
Les produits d'exploitation s'élèvent à 14,9 M€ contre 13,2 M€ en 2022 et les charges d'exploitation à 24,1 M€ contre 21,1 M€ en 2022.

Le résultat d'exploitation est une perte de -9,2 M€, contre -7,9 M€ en 2022.

Les produits financiers d'un montant total de 50,9 M€, contre 25,3 M€ en 2022, comprennent à hauteur de 15,7 M€ des dividendes versés par les filiales. Les autres intérêts et produits assimilés bénéficient de taux d'intérêts créditeurs plus élevés et progressent également de 3,6 M€ à 10,5 M€. En miroir, les charges financières passent de 30,0 M€ en 2022 à 40,5 M€ en 2023 du fait de l'accroissement des taux d'intérêt d'emprunt et en conséquence des intérêts et charges assimilés qui passent de 5,1 M€ à 16,1 M€.

Après prise en compte des reprises de provision (dont les principales ont une contrepartie en charges exceptionnelles, voir ci-après), le résultat financier est un bénéfice de 10,4 M€ contre une perte de -4,6 M€ en 2022.
Le résultat exceptionnel est une perte de -19,7 M€ contre un bénéfice de +20,5 M€ en 2022 qui s'expliquait par des produits et charges exceptionnels sur opérations en capital relatifs à la cession des parts de Crans-Montana (résultat net de cession de +18,9 M€) sur l'exercice précédent. La perte exceptionnelle constatée en 2023 s'explique principalement par la liquidation de l'ancien casino de Vichy 4 chemins, couverte par une reprise de provision d'égal montant constatée en résultat financier (pas d'impact sur le résultat net de la société).
Au titre de la convention d'intégration fiscale, la société a enregistré, pour l'exercice clos au 31 octobre 2023, un produit d'impôt de 11,8 M€, résultant d'une part d'une économie d'impôt de 15,0 M€ (neutralisation impôt filiales), et d'autre part d'une charge d'impôt de l'intégration fiscale de 3,2 M€ en raison du mécanisme de limitation de l'utilisation des reports déficitaires.
Compte tenu de ces éléments, le résultat net de l'exercice est une perte de 6,6 M€, contre un bénéfice de 17,9 M€ en 2022.
À l'actif du bilan, l'actif net immobilisé s'élève à 676,7 M€, en augmentation de 0,1 M€ et l'actif circulant atteint 136,7 M€, en baisse de 14,9 M€, en raison principalement de la diminution des placements pour 9,9 M€ (en lien avec les différents évènements qui ont marqué l'exercice, comme indiqué en introduction du chapitre 6.5 « Annexe aux comptes sociaux ») et des autres créances à hauteur de 8,4 M€ (comptes courants).
Au passif, les capitaux propres sont en baisse de 9,6 M€ et atteignent 402,5 M€, du fait du résultat de l'exercice (-6,6 M€).
Les emprunts et dettes bancaires diminuent de 17,0 M€ par rapport à 2022 du fait essentiellement du règlement des échéances trimestrielles du crédit syndiqué à hauteur de 10,8 M€ et du PGE pour un montant de 4,8 M€.
de dettes d'emprunts obligataires remboursables in fine.
Les autres dettes progressent de 12,0 M€ notamment en raison de l'augmentation des dettes intragroupe en compte courant, vis-à-vis des filiales.

2. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice de (6 560 547 €) comme suit :

Perte de l'exercice au 31/10/2023 en euros	(6 560 548 **€**
Au compte « report à nouveau »	(6 560 548) €
Qui après affectation s'élève à la somme de	118 109 364 €.
A la distribution de dividendes aux Actionnaires, la somme de Soit, 0,32€ par action Prélevée sur le compte « autres réserves », qui s'élève à la somme de 10 841 115€ avant distribution.	3 080 651€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au cours des 3 derniers exercices, il n'y a eu qu'une seule distribution de dividendes aux actionnaires, décidée par l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2023, pour un montant total de 3.080.650,88 euros, soit un dividende net par action de 0,32 euro.

IV.- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-86 DU CODE DE COMMERCE

Compte tenu des dispositions de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 sur les conventions règlementées, nous vous demandons :

- **D'approuver les conventions suivantes autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2023 et suivies d'effet au cours de l'exercice échu :**

Par le Conseil de surveillance du 14 mars 2023

- Autorisation donnée au Directoire de signer un avenant à la convention conclue le 1er juillet 2018, avec la société chargée d'assurer la sécurisation et le gardiennage de la résidence principale de Monsieur Patrick PARTOUCHE, située à Cannes, afin de porter son coût annuel à 157 000€ et ce à compter du 1er avril 2023 (pour mémoire, l'Assemblée avait approuvé la prise en charge par GPSA des frais de surveillance du domicile personnel de Patrick PARTOUCHE à compter du 1er juillet 2018 compte tenu de l'association de son image à celle de Monsieur Patrick PARTOUCHE et des fonctions clés occupées par ce dernier).

Autorisation de renouveler le contrat de prestations de services conclu avec la SAS ATELIER DE PANAME le 21 juin 2021 sur la base des modalités prévues dans l'avenant n°1 au dit contrat, et ce pour une durée de un an qui commencera à courir le 17 juin 2023 pour se terminer le 16 juin 2024.

Par le Conseil de surveillance du 13 juin 2023

- Autorisation de cession de créance à une filiale convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du Code de commerce

- **D'Approuver les conventions suivantes autorisées postérieurement à la clôture de l'exercice ;**

Par le Conseil de surveillance du 12 décembre 2023

- Autorisation au Directoire de signer un avenant au contrat relatif à la surveillance et au gardiennage de la résidence principale du Président du Conseil, afin d'en accroitre l'amplitude horaire compte tenu du contexte d'insécurité actuel, convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce

- **De prendre acte des conventions réglementées régulièrement autorisées au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice échu**

 - Convention d'intégration fiscale : le conseil a autorisé le 28 janvier 2020, la tacite reconduction de cette convention venue à échéance le 31 octobre 2019 pour une nouvelle période de 5 ans soit jusqu'au 31 octobre 2024.
 - Bail de sous-location portant sur la location par Groupe Partouche SA des locaux de son siège social, conclu avec la filiale Partouche Immobilier pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel hors charges et hors taxes de 787 000 euros (autorisée par le conseil de surveillance du 10 décembre 2019).
 - Convention soumise aux dispositions de l'article L225-86 du code de commerce conclue entre Groupe Partouche SA et la société SHAL & CO, actionnaire détenant indirectement plus de 10% des droits de vote de votre société (contrat du 28 décembre 2006 de conseil en gestion des activités du groupe au niveau de certains de ses casinos, modifié par les avenants n°1 du 29 décembre 2008, n°2 du 9 janvier 2020, et n°3 du 20 décembre 2022). Le dernier avenant arrivant à échéance le 31 décembre 2023, votre Conseil de Surveillance du 12 décembre 2023 a autorisé le Directoire à signer un avenant n°4 à la convention ; cette autorisation n'a pas été suivie d'effet à ce jour.
 - Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Grand Casino de Cabourg, à hauteur de 521 951euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2023, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 351 948 euros.
 - Activation de la clause de retour à meilleure fortune relative à la convention d'abandon de créance de la Société du Casino de Contrexéville, à hauteur de 146 536 euros sur l'exercice. Au 31 octobre 2023, le solde de la créance n'ayant pas encore donné lieu à exécution de la clause de retour à meilleure fortune avec cette société, s'élève à 403 464 euros.

- **Et des conventions autorisées au cours des exercices antérieurs, sans exécution au cours de l'exercice échu**

- Convention de gestion centralisée de trésorerie avec Financière Partouche, la S.A. Financière Partouche ayant été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec Groupe Partouche S.A.
- Avec la Société du Casino de la Tremblade : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 493 516 euros.
- Avec la S.A. Grand Casino du Havre : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 18 503 867 euros ;
- Avec le Casino de la Trinité : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 267 000 euros ;
- Avec la SARL Hôtel Cosmos : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 3 516 140 euros ;
- Avec la SA PARTOUCHE INTERACTIVE : clause de retour à meilleure fortune sur un abandon de créance d'un montant de 12 000 000 euros ;

V.- ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Après avoir examiné la situation des mandats des membres du Conseil de surveillance, le Directoire constate que seul le mandat de la Représentante des Salariés, Madame Anne AUBER arrive à expiration.

Nous vous proposons de renouveler ce mandat pour une nouvelle durée de 2 ans soit jusqu' à la date de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2025

2. Situation des mandats des Commissaires aux Comptes :

Après avoir examiné la situation des Mandats des Commissaires aux Comptes le Directoire constate que ces mandats ne viennent pas à expiration.

3. Services autres que la certification des comptes, rendus par les Commissaires aux Comptes :

Conformément à la loi, le Directoire rappelle que les Commissaires aux comptes, n'ont réalisé aucune autre mission au cours de l'exercice échu que la certification des comptes, fournis au cours de l'exercice 2022/2023

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou précision que vous souhaiteriez recevoir,

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif au Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises par le Directoire à votre vote.

Le Directoire

GROUPE PARTOUCHE

ANNEXE 1 AU RAPPORT DE GESTION

FACTURES *(1)* REÇUES ET EMISES NON RÉGLÉES A LA DATE DE LA CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (Article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures *reçues* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						**Article D. 441-6 I.-2° : Factures *(2) émises* non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu**					
	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)	0 jour *[indicatif]*	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et +	Total (1 jour et +)

(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	94											
Montant total des factures concernées ***TTC***	608 117	138 215	258	42 235	673	181 3818		146 720	20 442	1 506	65 671	234 338
% du montant total des achats de l'exercice ***HT***	-	0,73%	0,00%	0,03%	0,00%	0,96%						
% du CA de l'exercice ***HT***							-	0,96%	0,13%	0,01%	0,43%	1,53%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées		
Nombre de factures exclues	**0**	**39**
Montant total des factures exclues ***TTC***	0	**211 611**

(C) Délais de paiement de référence utilisés		
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : ***(3)*** Délais légaux : ***(3)*** ➢ *[exemple : comptant/30 jours date de facture, autres…]*	Délais contractuels : ***(3)*** Délais légaux : ***(3)*** ➢ *[exemple : comptant/30 jours date de facture, autres…]*

(1) Prendre en considération les dates effectives présentes sur les factures et non les dates de réception desdites factures
(2) La notion de "facture" est non applicable pour tous les Produits des jeux
(3) A préciser